

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

#### Arrêté du 28 mai 2019 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »

NOR : MENH1910289A

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 625-1 ;

Vu l'arrêté du 27 août 2013 modifié fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » ;

Vu les avis du comité technique ministériel de l'éducation nationale en date du 21 février 2019 et du 28 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 11 mars 2019,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'arrêté du 27 août 2013 susvisé est ainsi modifié :

1° L'article 1<sup>er</sup> est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 1<sup>er</sup>.* – Le présent arrêté fixe le cadre national de la formation dispensée au sein des masters “métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation” (MEEF) préparant notamment aux métiers du professorat des premier et second degrés et de l'éducation.

« Le master “MEEF”, organisé par les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), telles que prévues aux articles L. 721-1 à L. 721-3 du code de l'éducation, dispense une formation universitaire professionnalisante fondée sur des enseignements articulant théorie et pratique autour de stages d'observation ou de pratique accompagnée et de périodes d'alternance. » ;

2° L'article 2 est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 2.* – Les formations dispensées s'inscrivent dans les cadres disciplinaires et de la recherche constitutifs du diplôme national de master tel que précisé par l'arrêté du 25 avril 2002 susvisé, notamment par l'adossement à la recherche.

« La formation initiale est articulée sur les quatre semestres du cursus de master et permet d'acquérir, de manière progressive et intégrée, un haut niveau de connaissances et de compétences professionnelles, tant disciplinaires que didactiques et scientifiques, ainsi que celles spécifiquement liées aux contextes d'exercice du métier.

« Quatre mentions permettent de préparer au master “MEEF” :

« – “MEEF”, premier degré ;

« – “MEEF”, second degré ;

« – “MEEF”, encadrement éducatif ;

« – “MEEF”, pratiques et ingénierie de la formation.

« Pour chaque mention, l'offre de formation est organisée sous la forme de parcours préparant au diplôme national correspondant. Les parcours de formation sont proposés par les établissements publics d'enseignement supérieur dans le cadre de la procédure d'accréditation.

« Ils sont organisés en unités d'enseignement proposant des temps de formation et des progressions pédagogiques adaptés aux besoins des étudiants et des professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires en formation en conformité avec les objectifs du référentiel de formation.

« Le cursus prévoit, à l'issue des deux premiers semestres, la mise en place de passerelles entre différents parcours afin de faciliter l'orientation ou la réorientation des étudiants. » ;

3° L'article 3 est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 3.* – Le contenu du master “MEEF”, notamment pour les parcours inscrits dans les trois premières mentions, est défini à partir du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de

l'éducation du 1<sup>er</sup> juillet 2013 susvisé et des objectifs, axes et attendus de formation précisés en annexe. La formation intègre également la politique nationale en matière d'éducation.

« Elle assure :

- « – la maîtrise des programmes d'enseignement ;
- « – la connaissance et la capacité à transmettre les valeurs de la République ;
- « – la connaissance des droits et obligations des fonctionnaires.

« Elle s'inscrit dans les cadres disciplinaires et de la recherche constitutifs du diplôme national de master.

« Les étudiants inscrits dans le cursus de master "MEEF" bénéficient d'enseignements communs et différenciés en fonction du métier préparé. Les enseignants et conseillers principaux d'éducation stagiaires bénéficient de dispositifs d'alternance intégrative. » ;

4° L'article 4 est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 4.* – La formation en master "MEEF" s'insère dans un continuum de formation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation. A ce titre :

- « – en amont du master, la formation peut être initiée à travers la spécialisation progressive mise en œuvre au sein du cycle licence et des modalités de formation en alternance permettant l'acquisition des attendus à l'entrée en master "MEEF" définis en annexe ;
- « – après la titularisation, des dispositifs de formation visant la consolidation des compétences professionnelles référencées en annexe peuvent être proposés durant les trois premières années d'exercice. » ;

5° L'article 5 est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 5.* – La formation est sanctionnée par l'obtention d'un diplôme national de master dans l'une des mentions "MEEF".

« Organisée par les ESPE, elle est définie et assurée par des équipes pédagogiques pluricatégorielles, pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles associant des personnels enseignants et enseignants-chercheurs, affectés à l'ESPE ou dans d'autres composantes universitaires, des personnels de l'éducation nationale, d'associations agréées partenaires de l'école et de professionnels du champ de l'éducation et de la formation.

« Ces équipes relèvent principalement des différentes composantes des établissements d'enseignement supérieur associés à l'ESPE. Elles sont constituées, pour au moins un tiers du potentiel d'heures d'enseignement, de professeurs des premier et second degrés ou de personnels d'éducation exerçant en établissement public local d'enseignement ou en école, en privilégiant les détenteurs de fonctions de professeur des écoles maître formateur ou de professeur formateur académique. » ;

6° L'article 6 est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 6.* – Les concours de recrutement des enseignants des premier et second degrés et de conseillers principaux d'éducation sont organisés au cours du deuxième semestre du cursus de master.

« Les lauréats des concours ayant validé les deux premiers semestres du cursus de master bénéficient, au sein de leur deuxième année du master, d'une formation intégrée en alternance organisée par l'ESPE qui se déroule pour une part en situation professionnelle dans une école ou un établissement scolaire et pour une autre part dans un établissement d'enseignement supérieur.

« Les lauréats des concours n'ayant pas validé de première année de master "MEEF" qui ne relèvent pas d'une formation adaptée au sens du statut de leur corps et mise en œuvre par l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires se voient proposer par l'ESPE un parcours de formation de deux semestres. Ce parcours prend en compte :

- « – les acquis de leur parcours antérieur et de la réussite au concours ;
- « – des éléments à acquérir afin d'obtenir un master "MEEF". » ;

7° L'article 8 est ainsi modifié :

a) Au 1<sup>er</sup> alinéa, après les mots : « Cet enseignement est sanctionné par l'attribution de crédits » est inséré le mot : « européens » ;

b) Il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« La formation peut donner lieu à la délivrance d'un certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger, pour les étudiants comme pour les fonctionnaires stagiaires. Ce certificat s'appuie notamment sur la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères ainsi que sur la connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales. » ;

8° L'article 9 est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 9.* – La formation prend en compte les outils numériques et leurs contextes d'usage. Les étudiants et les enseignants sont formés à l'usage pédagogique des outils et ressources numériques. La formation intègre leur mise en œuvre et assure l'acquisition des compétences figurant dans le cadre de référence des compétences numériques. Leur maîtrise de ces compétences est attestée par une certification. » ;

9° L'article 10 est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 10.* – La formation porte à un haut niveau l'exigence pédagogique :

- « – elle se caractérise par la mise en œuvre de méthodes pédagogiques adaptées aux besoins des étudiants et fonctionnaires stagiaires ;
- « – elle favorise l'expérimentation des approches plurielles en matière de travail avec les élèves et travaille les compétences liées à leur mise en œuvre. » ;

10° L'article 11 est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 11.* – Le cursus de master "MEEF" intègre des stages d'observation et de pratique accompagnée, des périodes d'alternance et des temps d'analyses de pratiques diversifiées en milieu scolaire et dans le champ de l'éducation et de la formation. Les écoles et établissements scolaires d'accueil constituent des lieux de formation permettant aux stagiaires d'ancrer leur formation dans des pratiques professionnelles, plus particulièrement durant le stage en alternance. » ;

11° L'article 11 de l'arrêté devient l'article 12. Au second alinéa de cet article, les mots : « Les stages » sont remplacés par le mot : « Ils » ;

12° L'article 12 de l'arrêté devient l'article 13. Cet article est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 13.* – Des stages de découverte de l'ensemble des métiers s'intègrent dans l'offre de préprofessionnalisation proposée en licence par les établissements d'enseignement supérieur. Ils peuvent se dérouler en école ou en établissement scolaire et s'inscrire dans la découverte de différents niveaux scolaires, pour celles et ceux se destinant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation relevant de l'éducation nationale. » ;

13° L'article 13 de l'arrêté devient l'article 14. Dans cet article, les mots : « ou dans le champ de l'éducation et de la formation » sont insérés après les mots : « en milieu scolaire » ;

14° Les articles 14 et 15 sont remplacés par les dispositions suivantes :

« *Art. 15.* – En deuxième année de master, la formation en alternance en milieu scolaire effectuée par les lauréats du concours prend la forme d'un stage en responsabilité.

« Il prend en compte la préparation des activités effectuées dans ce cadre.

« Le stage de la formation en alternance comporte un tutorat assuré conjointement par un personnel d'une école, d'une circonscription du premier degré ou d'un établissement relevant du ministre chargé de l'éducation nationale désigné par le recteur d'académie et un personnel désigné par l'école supérieure du professorat et de l'éducation. Les tuteurs accompagnent le stagiaire durant l'année scolaire et participent ainsi à sa formation. » ;

15° L'article 16 est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 16.* – Au cours de la deuxième année de master, les cursus de formation à destination des étudiants non lauréats des concours comprennent une ou des périodes de stage en milieu scolaire ou dans le champ de l'éducation et de la formation d'une durée de huit à douze semaines. » ;

16° L'article 17 est ainsi modifié :

a) Le mot : « technique » est remplacé par le mot : « technologique » ;

b) Le premier alinéa est complété par la phrase suivante : « Le stage en entreprise peut être remplacé par des modules de formation ou des séquences devant élèves pour les stagiaires de la formation continue en validation d'acquis d'une expérience professionnelle. » ;

17° Les dispositions des articles 18 et 19 sont remplacées par les dispositions suivantes :

« *Art. 18.* – Dans le cadre du master "MEEF", chaque étudiant réalise un mémoire de master qui doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique, les pratiques et l'environnement professionnels. Pour les fonctionnaires stagiaires, le mémoire prend appui sur le stage en alternance comme sur d'autres enseignements au sein de la formation. » ;

18° L'article 20 de l'arrêté devient l'article 19. Cet article est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 19.* – Le stage de la formation en alternance en deuxième année de master confère *a minima* 30 crédits européens. Le mémoire de master confère *a minima* 10 crédits européens. L'évaluation de la période d'alternance porte sur le mémoire de master, la soutenance de ce mémoire et l'activité du stagiaire en situation professionnelle. » ;

19° L'article 21 de l'arrêté est abrogé.

**Art. 2.** – Le référentiel relatif aux objectifs, axes et attendus de formation ainsi que les attendus à l'entrée en master MEEF 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, annexés au présent arrêté, sont annexés à l'arrêté du 27 août 2013 susvisé.

**Art. 3.** – Le présent arrêté s'applique de plein droit au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

**Art. 4.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 mai 2019.

*Le ministre de l'éducation nationale  
et de la jeunesse,*

Pour le ministre et par délégation :

*La secrétaire générale,*

M.-A. LÉVÊQUE

*Le directeur général  
de l'enseignement scolaire,*

J.-M. HUART

*La ministre de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation,*

Pour la ministre et par délégation :

*La directrice générale  
de l'enseignement supérieur  
et de l'insertion professionnelle,*

B. PLATEAU



## ANNEXE

**ATTENDUS A L'ENTREE EN MASTER MEEF 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés**

Les attendus qui suivent s'ajoutent aux compétences transversales développées dans tout cursus de licence, précisées par les référentiels de compétences mentionnés à l'article 3 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence.

**1. Justifier d'une maîtrise disciplinaire suffisante soit par l'obtention d'une licence soit par la validation d'enseignements de préprofessionnalisation dans une discipline scolaire**1<sup>er</sup> degré

- Avoir acquis une maîtrise disciplinaire suffisante dans un domaine (en particulier en français et mathématiques lorsque la licence n'est pas en lien avec une discipline enseignée à l'école) et être capable de se situer au regard des savoirs requis.

2<sup>nd</sup> degré

- Avoir acquis une maîtrise disciplinaire suffisante dans la ou les discipline(s) d'enseignement visée(s) et être capable de se situer au regard des savoirs requis.

**2. Avoir une première représentation du métier**1<sup>er</sup> degré

- Avoir construit une première représentation du métier d'enseignant dans le premier degré avec prise de conscience de la polyvalence et approche des notions relatives aux programmes des disciplines à enseigner à l'école primaire, aux différents niveaux d'enseignement (maternelle et élémentaire).  
- Identifier quelques questions vives en éducation.

2<sup>nd</sup> degré

- Avoir construit une première représentation du métier d'enseignant dans le second degré avec approche des notions relatives aux programmes de la ou des discipline(s) à enseigner aux différents niveaux d'enseignement (collège et lycée).  
- Identifier quelques questions vives en éducation.

**3. Appréhender les savoirs à enseigner et pour enseigner**1<sup>er</sup> degré

- Avoir pris conscience que l'entrée dans le métier nécessite d'avoir acquis une maîtrise suffisante des savoirs didactiques et disciplinaires enseignés à l'école primaire (en particulier en français et mathématiques).  
- Avoir été sensibilisé à la didactique des

2<sup>nd</sup> degré

- Avoir pris conscience que l'entrée dans le métier nécessite d'avoir acquis une maîtrise suffisante des savoirs didactiques et disciplinaires enseignés aux différents niveaux d'enseignement du second degré.  
- Avoir été sensibilisé à la didactique de la ou des

disciplines.

discipline(s).

#### **4. Avoir des connaissances générales sur les principes et les enjeux du système éducatif ainsi que son fonctionnement**

- Connaître dans les grandes lignes les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école et de la République, le cadre déontologique du métier d'enseignant.
- Avoir conscience du rôle de l'enseignant comme éducateur dans la société, de sa participation à la formation du citoyen.
- Identifier globalement les acteurs internes et externes à l'école et leurs rôles respectifs.

#### **5. Maîtriser sa communication**

- Maîtriser la communication orale et écrite en utilisant un langage clair et adapté à son(es) interlocuteur(s).
- Maîtriser parfaitement l'orthographe et la syntaxe.
- Avoir conscience de l'importance de la voix comme outil de communication et d'expression.
- Avoir conscience que la communication non verbale est une composante de la communication.

#### **6. Maîtriser les compétences numériques au niveau attendu en fin de licence**

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Avoir construit une première représentation des usages du numérique dans le cadre de l'enseignement.

#### **7. Maîtriser une langue vivante étrangère au niveau attendu en fin de licence**

- Comprendre et s'exprimer aisément, à l'écrit et à l'oral, dans au moins une langue vivante étrangère.

# Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21<sup>e</sup> siècle

## SOMMAIRE

I - Profil de l'enseignant et du personnel d'éducation au 21 <sup>e</sup> siècle .....	page 3
II- Objectifs, axes et attendus de la formation initiale .....	page 5
III- Modalités d'une formation universitaire professionnalisante orientée vers les métiers de l'éducation .....	page 6
IV- Organisation des formations de master MEEF .....	page 8
V- Master MEEF « Professeur des écoles » .....	page 9
1. Référentiel des compétences professionnelles	
2. Ventilation du temps global de formation (toutes modalités associées)	
3. Objectifs, axes et attendus de formation	
a. Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	
b. Un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages	
c. Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel	
VI- Master MEEF « Professeur des lycées et collèges » .....	page 22
1. Référentiel des compétences professionnelles	
2. Ventilation du temps global de formation (toutes modalités associées)	
3. Objectifs, axes et attendus de formation	
a. Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	
b. Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages	
c. Le professeur praticien réflexif, acteur de son développement professionnel	
VII- Master MEEF « Encadrement éducatif » .....	page 35
1. Référentiel des compétences professionnelles	
2. Ventilation du temps global de formation (toutes modalités associées)	
3. Objectifs, axes et attendus de formation	
a. Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	
b. Le conseiller principal d'éducation, conseiller de la communauté éducative, animateur et accompagnateur du parcours de formation des élèves	
c. Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel	

## I- Profil de l'enseignant et du personnel d'éducation au 21<sup>e</sup> siècle

L'école est au cœur du projet républicain, fondé sur l'accès de tous au savoir, la réussite de tous les élèves et l'éducation de citoyens libres et éclairés. Ce sont les savoirs acquis et les compétences développées durant leur scolarité qui permettront aux jeunes de construire, pour une large mesure, leurs savoirs, leur esprit critique, leurs opinions et, à terme, une part de leur identité et de leur réussite dans la vie sociale et professionnelle.

Les métiers de l'enseignement et de l'éducation sont donc des métiers essentiels et reconnus comme tels par la nation. Les professeurs et personnels d'éducation transmettent les savoirs et les compétences, incarnent et font vivre les valeurs de la République, participent à la promotion sociale et à l'intégration. Si le futur enseignant ou personnel d'éducation doit être conscient du niveau élevé de responsabilité qu'il aura à assumer quotidiennement, il doit d'abord être formé à l'exercer pleinement.

Le professeur ou le personnel d'éducation au XXI<sup>e</sup> siècle est un professionnel dont la qualité et l'efficacité reposent sur cinq dimensions, qui associent compétences professionnelles et qualités personnelles, et s'inscrivent dans la perspective d'un travail au sein de la communauté éducative.

- **Pour les professeurs : expert dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur transmission comme de celle de la construction des savoirs par les élèves**, le professeur s'est approprié l'épistémologie, les contenus, concepts et démarches de sa (ses) discipline(s) ou spécialité(s). Il est à même de concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage riches de sens et de savoir pour tous les élèves. Il suscite leur envie d'apprendre, de réfléchir et de progresser, et contribue à développer leur esprit critique. Utilisant à bon escient les outils et ressources pédagogiques, dont les outils numériques, il leur propose des supports d'apprentissage de qualité.
- **Pour les conseillers principaux d'éducation (CPE)** : animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves, le CPE organise les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité et la qualité de l'organisation matérielle, la gestion du temps et la circulation de l'information. Il accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes, encourage et coordonne leurs initiatives en veillant à la complémentarité des dispositifs de citoyenneté participative et représentative ; il les accompagne dans la prise de responsabilité.
- **Pour tous les personnels enseignants et d'éducation** :
  - Soucieux d'efficacité, apte à exercer sa responsabilité pédagogique / éducative, le professeur ou le CPE crée et entretient un environnement de travail propice à conjuguer l'épanouissement des élèves, leur motivation et la réussite de leurs apprentissages.** Prenant en compte le contexte social et éducatif dans lequel il exerce, attentif à chacun, il contribue à former de futurs citoyens en incarnant, transmettant et faisant partager les principes et les valeurs de la République, en particulier en luttant contre les préjugés et les discriminations de toute sorte et en veillant à l'inclusion de tous les élèves. Par son enseignement et par sa posture, il favorise le développement de la confiance en soi et en l'école, la formation de l'esprit critique, la

construction progressive de l'autonomie, l'exercice de la créativité et de la responsabilité, la communication et la coopération. Il accompagne le parcours de formation des élèves en les aidant à construire leurs choix et leur orientation.

**Conscient des attentes institutionnelles liées à sa fonction, il connaît le fonctionnement du système éducatif, de l'école et de l'établissement scolaire et exerce la profession telle qu'elle est définie par les textes de référence.** Il se fonde sur des données objectives (résultats d'évaluation, enquêtes, statistiques) et sur l'état actuel de toute la recherche pour orienter son action et ajuster ses pratiques professionnelles. Il contribue activement au bon fonctionnement de l'école ou de l'établissement et s'implique dans la définition et la mise en œuvre du projet commun avec les membres de la communauté éducative et les partenaires, en traduisant en actions les orientations qui lui sont données.

**Praticien réflexif, il entretient un rapport critique et autonome avec son travail et s'inscrit dans une dynamique de développement professionnel continu.** Il actualise régulièrement ses savoirs et interroge ses pratiques. En coopérant avec les membres de son équipe ou d'un collectif plus large, il les fait évoluer au bénéfice du renforcement de la qualité de son action et de son impact sur les élèves. Accompagné par un tiers (tuteur, inspecteur, formateur, référent RH) ou de sa propre initiative, il organise sa formation tout au long de sa carrière (en lien avec l'offre institutionnelle, en auto-formation, ...).

**Impliqué, mesuré en toutes circonstances, il fait preuve de compétences relationnelles marquées et adaptées à sa posture professionnelle.** Capable d'analyser et de dépasser les réactions spontanées, il adopte la juste distance avec les élèves tout en démontrant une attitude d'écoute et d'empathie. Il développe sa capacité à gérer les conflits, à communiquer sereinement de manière respectueuse et à s'adapter à des situations imprévisibles et complexes en construisant les réponses adéquates. Ouvert, intellectuellement curieux, créatif et innovant, il est réactif aux besoins d'évolution du cadre dans lequel s'inscrit son action lorsqu'ils s'avèrent nécessaires.

La formation des professeurs du premier et du second degrés, et celle des conseillers principaux d'éducation comportent de nombreux éléments communs. Toutefois, pour plus de lisibilité, le référentiel de formation est présenté en distinguant chacune de ces trois professions.

La mise en œuvre de ce référentiel de formation fait l'objet d'un suivi afin de procéder aux adaptations nécessaires.

## II- Objectifs, axes et attendus de la formation initiale

La formation initiale doit préparer le futur enseignant et le futur professionnel d'éducation à être un professionnel autonome et responsable dès l'entrée dans le métier et à mettre en œuvre les orientations fixées par l'institution scolaire. Il doit être en capacité de justifier ses choix, scientifiques, didactiques, pédagogiques et éducatifs.

Elle vise donc à former des humanistes passeurs de savoirs, de culture et de sens, des professionnels capables de penser et d'agir de façon juste et efficace à partir d'objectifs généraux et de principes éthiques. Si le plein déploiement des compétences et capacités professionnelles ne peut s'envisager qu'après quelques années d'exercice et de développement professionnel, les bases de l'exercice du métier doivent être acquises au moment de la titularisation.

Dès le début des études, le cursus de formation articule plusieurs niveaux de complexité : la compréhension de la mission centrale de l'enseignant et du personnel d'éducation dans un cadre national et la prise en compte de la spécificité des contextes d'exercice ; la gestion du groupe et l'attention à chaque élève dans sa singularité ; la construction du collectif d'apprentissage ; la planification d'une programmation annuelle et la conception de séquences d'enseignement-apprentissage dans les différents domaines et disciplines ; l'intégration des outils, des ressources et des services numériques à des fins pédagogiques (au regard du Cadre de référence des compétences numériques) et le développement d'usages individuels et coopératifs du numérique au service des apprentissages ; l'articulation entre son autonomie et le travail en équipe et en réseau dans une communauté éducative.

Le cursus de formation est adossé au référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation et au présent référentiel de formation, qui en est la déclinaison. Ce cursus permet de connaître les normes édictées par l'institution scolaire. Afin de former des professionnels aptes à mobiliser les connaissances scientifiques disponibles pour analyser et faire évoluer leurs pratiques, il confronte les étudiants et les stagiaires aux travaux de recherche, leur donne les moyens de les analyser de manière critique et d'assurer une veille régulière afin de les exploiter dans leur enseignement. Il permet l'acquisition de savoirs opérationnels fondés sur l'expérience et l'analyse, adossée à la recherche, des pratiques professionnelles. A cet égard, il encourage la réflexion sur les gestes professionnels au service du développement psychologique et cognitif de l'enfant ou de l'adolescent, de son épanouissement, de ses savoirs et de sa culture, et de la construction de sa citoyenneté et de son parcours.

La formation vise à former des praticiens réflexifs, capables d'analyser et d'infléchir leur action pour l'améliorer et de s'engager dans un développement professionnel continu. Cette compétence se fonde sur un étayage scientifique et s'acquiert par un rapport distancié au travail observé dès le début de la formation initiale. Cette dernière donne à l'étudiant et au fonctionnaire stagiaire les moyens d'analyser chaque situation, d'identifier les obstacles et les problèmes, de construire et d'adapter les solutions. Les écoles et les établissements scolaires constituent les lieux privilégiés pour travailler ces apprentissages au plus près des élèves en interaction avec les autres acteurs de la communauté éducative : ils sont donc à intégrer de plein titre aux dispositifs de formation mis en œuvre et à considérer comme des organisations apprenantes.



### III- Modalités d'une formation universitaire professionnalisante orientée vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation

#### Principes

Les étudiants se préparant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation sont à considérer comme des professionnels en devenir dès leur entrée dans le cursus.

La formation en master MEEF présente trois caractéristiques :

- c'est une formation d'adultes ;
- c'est une formation universitaire professionnalisante ;
- c'est une formation aux métiers - enseignement, éducation, formation – de la pédagogie auprès d'élèves ou d'apprenants.

#### Synergie des différentes équipes impliquées

L'implication coordonnée de professionnels relevant de l'université, de l'ESPE, du monde scolaire et de leurs partenaires, est le levier qui garantit le continuum entre la recherche, la formation et l'éducation, notamment lors de l'alternance intégrative en M2. Elle favorise l'articulation simultanée – dans le co-enseignement – ou séquentielle entre les bancs de l'ESPE et les bancs de stage où les étudiants et les fonctionnaires stagiaires apprennent « en situation de travail ». Elle permet l'intégration de savoirs théoriques utiles pour la conception, l'expérimentation, l'analyse et l'évaluation d'activités professionnelles efficaces, orientées vers la réussite des apprentissages des élèves. Elle réunit les publics en formation en faisant varier le critère de leur regroupement, fondé tantôt sur l'unité, tantôt sur la diversité (de mention, de discipline, de catégorie, de niveau, de profil).

#### Situations et modalités de formation

La formation convoque un large répertoire de modalités de formation, individuelles et collectives, tirant parti des avancées de la formation d'adultes, de la pédagogie universitaire, des méthodes de recherche appliquée, de la pédagogie de l'alternance, de la didactique professionnelle et de méthodes pédagogiques ancrées dans le monde scolaire. De manière progressive et sécurisée, elle privilégie la conception, l'expérimentation et l'évaluation d'activités professionnelles au service des apprentissages et de la réussite de tous les élèves :

- présentation, expérimentation, analyse et évaluation d'une diversité de méthodes pédagogiques, concrètes et opérationnelles au regard des objectifs visés et des résultats obtenus ;
- diversité des expériences d'observation et de pratique accompagnée vécues par les étudiants dans différents contextes et à différents niveaux scolaires ;
- apprentissage par effet d'observation active et interprétation lors de l'accompagnement tutoré ; fréquence et qualité des rétroactions formatives des tuteurs, des formateurs et des pairs ;

- analyse et conception de programmations annuelles, de séquences, de séances ;
- apprentissage collaboratif ou coopératif orienté vers la résolution de problèmes complexes, la construction de séquences ou de projets disciplinaires ou interdisciplinaires – notamment selon la méthode de l'étude collective de leçon et celle du micro-enseignement ;
- analyse de pratiques transversales typiques tirées du monde scolaire, telles que les études de cas éclairées par plusieurs regards professionnels ;
- sessions de co-développement entre pairs ;
- découverte et expérimentation d'une communauté de pratique professionnelle, d'une recherche collaborative – recherche action, recherche orientée par la conception - sur un objet adressé par le terrain, d'un travail en réseau mettant à profit et en réflexion les apports d'une pluralité d'acteurs et l'hybridation numérique, en matière de formation ou d'apprentissage ;
- appropriation de l'état de l'art sur des questions professionnelles : savoirs établis par des recherches à grande échelle sur l'efficacité des démarches d'enseignement et d'apprentissage ;
- analyse de pratiques selon différentes méthodes de didactique professionnelle : approches narratives, collecte de traces de l'activité ;
- création et utilisation d'environnements numériques de travail, de portfolios numériques ;
- expérimentation et évaluation de dispositifs d'enseignement-apprentissage intégrant les technologies multimédia et numériques.

## IV- Organisation des formations de master MEEF

À partir des compétences fixées par le référentiel métier (arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013), sont précisés ci-après, respectivement pour les mentions de master MEEF « Professeur des écoles » « Professeur des lycées et collèges » et « Encadrement éducatif » :

- Les compétences travaillées ;
- La ventilation du temps global de formation ;
- Les objectifs de formation ;
- Les axes de la formation (en ESPE et sur les lieux de stage) ;
- Les compétences attendues en fin de formation initiale à l'entrée dans le métier exprimées en niveaux de maîtrise sur une échelle de 0 à 4 : celle-ci permet aux formateurs de prendre en compte la diversité des profils des formés et de disposer d'un outil objectivant et harmonisant les pratiques d'accompagnement et d'évaluation des fonctionnaires stagiaires et des étudiants bénéficiant de parcours adaptés. La formation dispensée doit permettre aux personnels formés d'atteindre au minimum le niveau 2 dans l'ensemble des attendus.
  - Niveau 0 : ne possède pas les rudiments des compétences visées ; n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.
  - Niveau 1 : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.
  - Niveau 2 : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.
  - Niveau 3 : exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.
  - Niveau 4 : démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

La formation continue des fonctionnaires titulaires, notamment dans les premières années d'exercice, vise à améliorer le niveau de formation initiale ainsi évalué.

## V- Master MEEF « Professeur des écoles »

### 1- Référentiel des compétences professionnelles

- P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves
- P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

#### Compétences communes (14 CC)

- CC1. Faire partager les valeurs de la République
- CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.
- CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- CC4. Prendre en compte la diversité des élèves
- CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
- CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier
- CC10. Coopérer au sein d'une équipe
- CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
- CC12. Coopérer avec les parents d'élèves
- CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école
- CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

a. L'enseignant, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	b. Un enseignant polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages	c. L'enseignant, praticien réflexif acteur de son développement professionnel
<p>CC1. Faire partager les valeurs de la République</p> <p>CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation</p> <p>CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</p> <p>CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p> <p>CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative</p> <p>CC12. Coopérer avec les parents d'élèves</p> <p>CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école</p> <p>CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>	<p>P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</p> <p>P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement</p> <p>P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves</p> <p>P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves</p> <p>P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</p> <p>CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>CC4. Prendre en compte la diversité des élèves</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation</p> <p>CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> <p>CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p>	<p>P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</p> <p>P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves</p> <p>CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>CC4. Prendre en compte la diversité des élèves</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p> <p>CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>

## 2 – Ventilation du temps global de formation (toutes modalités associées)

L'ensemble du parcours de formation de master MEEF correspond, selon les normes en vigueur au niveau européen, à une charge de travail pour l'étudiant / le fonctionnaire stagiaire comprise entre 3 000 et 3 600 heures. La formation comprend des activités diversifiées correspondant pour l'étudiant/le fonctionnaire stagiaire au minimum à l'équivalent de 800 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique hors stage.

Ces activités peuvent notamment comprendre et articuler, dans la visée d'une formation intégrée :

- 1) des enseignements en présentiel (dont des cours magistraux, des travaux dirigés, des travaux pratiques, des séminaires, des groupes d'analyse de pratique, notamment des sessions de co-développement entre pairs) ;
- 2) des enseignements à distance et des enseignements mobilisant des outils numériques ;
- 3) des séquences d'observation et de mise en situation professionnelle, distinctes des périodes de stages ;
- 4) des projets de recherche individuels ou collectifs.

Le travail personnel s'appuie sur ces différentes activités.

Plus particulièrement, la formation s'attache à réserver, en ménageant une certaine perméabilité entre les ensembles :

- **Au moins 55 % du temps à la construction du cadre de référence et à l'enseignement des savoirs fondamentaux à l'école**
- enjeux et connaissance du système éducatif français et de ses acteurs ; connaître et transmettre les valeurs de la République ; droits et obligations du fonctionnaire ;
- Lecture, écriture, oral, étude de la langue (grammaire, conjugaison, vocabulaire, orthographe), didactique et pédagogie du français à l'école.
- Numération, calcul, didactique et pédagogie des mathématiques à l'école ;
- **Au moins 20% du temps à la polyvalence et à la pédagogie générale**
- Polyvalence, interdisciplinarité : construction des apprentissages dans les domaines de savoirs travaillés à l'école ;
- Autres disciplines enseignées ;
- Efficacité de l'enseignement : évaluation, compréhension et prise en compte de la diversité des élèves et des contextes d'apprentissage, besoins éducatifs particuliers ;
- Modèles et dispositifs pédagogiques (différenciation, apprentissages collaboratifs) ;
- Gestion de classe (interactions, rétroaction, climat scolaire).
- **Au moins 15 % du temps à l'initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles**
- Initiation à la recherche effectuée dans le cadre du mémoire ;
- Renforcement des compétences soutenant le développement professionnel tout au long de la carrière (curiosité, prise de recul, actualisation des savoirs, rigueur et attitude réflexive, créativité, gestion de la complexité).
- **10% du temps sont réservés au contexte propre, notamment territorial, et aux innovations pédagogiques de chaque ESPE.**

### 3. Objectifs, axes et attendus de formation

#### a. Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale

<p>Compétences de référence (arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013) (CC 1, 2, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14)</p>	
Objectifs de formation	Axes de formation
<p>Il connaît de manière réfléchie le contexte institutionnel de l'Éducation nationale, les enjeux et implications du référentiel de compétences et des circulaires qui définissent sa fonction pour se projeter dans le rôle et les missions qui lui sont confiées.</p> <p>Il inscrit et analyse son action en référence aux finalités, principes et valeurs portés par l'École, dans le respect du cadre juridique et réglementaire.</p> <p>Il agit en pleine conscience de sa responsabilité : discerne les valeurs en jeu dans ses interventions, accorde une attention appropriée à chaque personne en assurant le respect et l'équité entre tous, veille à l'objectivité du traitement de l'information et à un usage responsable des outils numériques et des réseaux sociaux.</p> <p>Il accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes en veillant au respect de chacun.</p>	<p><b>Cadre de référence et fondements éthiques du métier</b></p> <p>En référence à des situations de travail réelles, observées ou mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Connaître le contexte institutionnel : compréhension des finalités, des principes et des valeurs qui fondent le service public d'éducation nationale et dont celui-ci est porteur.</li> <li>· Comprendre l'histoire du système éducatif et des politiques éducatives à l'école à la lumière des enjeux et questionnements liés aux évaluations internationales et nationales.</li> <li>· S'approprier le référentiel de compétences et les textes qui fondent les missions du métier, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; connaissance des lois et des règles encadrant la sécurité des biens et des personnes.</li> <li>· Inscrire et analyser son action dans le respect du cadre juridique, éthique et réglementaire, en référence aux principes démocratiques et aux valeurs républicaines dans la perspective de leur transmission.</li> </ul> <p><b>Usage responsable d'internet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· S'approprier les droits et devoirs liés à l'usage du numérique dans le cadre professionnel ; distinguer identités numériques professionnelle et personnelle</li> <li>· Participer à l'initiation des élèves à un usage responsable d'internet et des outils numériques</li> <li>· Connaître les règles de la protection des données personnelles</li> </ul>



Compétences de référence (arrêté du 1 <sup>er</sup> juillet 2013) (CC 1, 2, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14)	
Objectifs de formation	Axes de formation
<p>Il maîtrise les règles de communication et leurs usages (langue française orale et écrite, numérique, LV niveau B2) pour échanger avec les élèves, les parents, les membres de la communauté professionnelle avec la qualité attendue dans l'exercice de sa fonction.</p> <p>Il communique aux élèves / aux parents les informations utiles à l'explicitation de son enseignement ainsi que les modalités et les résultats du processus d'évaluation et les régulations envisagées.</p>	<p><b>Communication respectueuse et efficace</b> avec les élèves, les familles, les acteurs de la communauté éducative :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Correction et qualité de la langue française à l'oral et à l'écrit (orthographe, grammaire, syntaxe, richesse et précision lexicales ; clarté de la prononciation, justesse du ton, débit d'élocution)</li> <li>· Langage adapté, sens de l'écoute et respect, bienveillance avec les élèves</li> <li>· Usage d'une langue étrangère (B2) en situation professionnelle.</li> <li>· Communication verbale et non verbale, matérielle et dématérialisée.</li> <li>· Démarches et techniques d'entretien, réunion, conseil, régulation, médiation, animation, gestion de conflit.</li> </ul>
<p>Il collabore en équipe pour déterminer les progressions, préparer le matériel d'évaluation et l'interprétation des productions des élèves au regard du développement des compétences visées.</p> <p>Il porte un regard informé sur les supports de travail utilisés dans l'école, en particulier les manuels scolaires, et sait en analyser les forces et les limites.</p> <p>Il apporte sa contribution à l'accompagnement du parcours de l'élève en coopérant de manière constructive avec les membres de l'équipe éducative et en instaurant une relation de confiance avec les parents.</p>	<p><b>La vie de l'école :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les acteurs de l'école et de son environnement, les instances de l'école</li> <li>- Inscrire son action dans le cadre du projet d'école</li> </ul> <p><b>La participation à un collectif de travail :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Coopérer avec les autres enseignants pour organiser et planifier les apprentissages et leur évaluation</li> <li>· Participer de manière éclairée au choix des supports de travail des élèves</li> <li>· S'approprier les outils et ressources de l'équipe d'école</li> </ul> <p>Expérimenter le travail en réseau, une communauté de pratiques professionnelles</p> <p><b>La relation avec les parents :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Installer une relation de confiance en développant une posture fondée sur l'écoute et le respect ;</li> <li>· S'approprier les bases d'un échange fructueux : moments, méthodes, outils, points de vigilance, gestion des situations potentiellement conflictuelles.</li> </ul>

Attendus en fin de formation initiale et à l'entrée dans le métier Niveau minimal requis pour chacun des attendus : 2
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement responsable dans la classe et dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son école
Rend compte de son travail aux acteurs concernés
Connaît et met en oeuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

## b. Un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages

<b>Compétences de référence</b> (arrêté du 1er juillet 2013) (P 1, 2, 3, 4, 5 ; CC 3, 4, 7, 8, 9, 10)	
<b>Objectifs de formation</b>	<b>Axes de formation</b>
<p><b>École et savoirs : construire et développer les apprentissages des élèves</b></p> <p>Il conçoit, conduit et régule des situations d'enseignement – apprentissage cohérentes au regard des instructions officielles et fondées sur les plans didactique et pédagogique. Il mobilise les acquis de la recherche pour sélectionner les pratiques les plus pertinentes.</p> <p>Il intègre les activités dans une planification globale selon un niveau de complexité permettant la progression de tous les élèves dans l'acquisition de savoirs et le développement de compétences. Tenant compte des composantes cognitive, affective et relationnelle des apprentissages, il prévoit des stratégies intégrant la diversité des élèves et permettant le réinvestissement des savoirs acquis dans d'autres contextes. A cette fin, il intègre, dans la conception et la mise en œuvre des situations proposées aux élèves, le développement des compétences transversales que sont la créativité, la coopération, la communication, l'autonomie et la construction progressive de la pensée critique.</p> <p>Il facilite l'intégration et la structuration des apprentissages par une construction rigoureuse de son enseignement, par des interactions et rétroactions appropriées avec les élèves (questionnement, demande d'explicitation des démarches, valorisation de la pluralité des stratégies utilisées par les élèves), par l'analyse de son travail.</p> <p>Il repère, en situation d'apprentissage, les forces et les difficultés rencontrées par les élèves pour ajuster son enseignement. Il recourt à des stratégies variées permettant d'impliquer les élèves et de leur faire prendre conscience de leur manière d'apprendre, de leurs forces et de leurs besoins.</p> <p>Il choisit des modalités d'organisation de la classe – des espaces, des durées, des activités et du matériel – qui assurent un climat sécurisant, propice au bien-être des élèves et à leur engagement dans les apprentissages.</p> <p>Il mobilise les démarches et les modalités de travail qui renforcent l'estime de soi, le sentiment d'appartenance à un groupe, le bien-être et le respect mutuel.</p> <p>Il favorise l'implication de chacun dans la vie de la classe et assure l'inclusion des élèves</p>	<p>Former à une approche experte des savoirs scolaires, en dégageant le sens et le contenu d'une culture commune à partir des conceptions et réalisations de référence, en lien avec des situations de travail réelles, observées ou mises en œuvre.</p> <p><b>Développement de l'enfant et apprentissages</b></p> <p>Former à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La socialisation scolaire, le développement moteur, psychologique, affectif et cognitif de l'enfant (de 2 à 10 ans), le développement du langage oral et écrit ; le développement de la conceptualisation et des capacités d'abstraction</li> <li>• Les processus cognitifs fondamentaux de l'apprentissage (mémoire, attention, motivation, régulation, <i>feedback</i>, métacognition...) et le rôle des facteurs affectifs et du contexte dans l'apprentissage.</li> <li>• Le rôle de l'école dans la mise en œuvre du parcours éducatif de santé</li> <li>• Les apports théoriques et didactiques : savoirs / capacités / savoir -faire / compétences.</li> <li>• Savoir identifier le fonctionnement cognitif d'un élève et repérer l'hétérogénéité des élèves dans l'apprentissage.</li> <li>• Aider à devenir élève : stimuler et entretenir la curiosité et le désir de savoir,</li> <li>• Apprendre à apprendre : mobiliser des stratégies d'apprentissage adéquates</li> <li>• La transmission des connaissances, croyances / savoirs. La formation de l'esprit critique: critères de scientificité, la formation de l'esprit scientifique, les obstacles.</li> </ul> <p><b>Efficacité de l'enseignement : connaissance, évaluation, compréhension et prise en compte de la diversité des élèves et des contextes d'apprentissage</b></p> <p>Former à la mise en relation entre les formes d'action de l'enseignant, l'engagement des élèves dans les apprentissages et les acquisitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des principes, postures et gestes professionnels favorisant la structuration des apprentissages des élèves dans une dynamique de classe :</li> </ul>

	Compétences de référence (arrêté du 1er juillet 2013) (P 1, 2, 3, 4, 5 ; CC 3, 4, 7, 8, 9, 10)	Objectifs de formation	Axes de formation
	présentant des difficultés particulières ou des besoins spécifiques, dont le handicap, (en repérant leurs caractéristiques et en s'adressant si nécessaire aux personnels spécialisés, dont les AESH).		<ul style="list-style-type: none"> <li>approches didactiques, démarches pédagogiques (différenciation, adaptation...).</li> <li>Mise en œuvre des programmes et des instructions officielles de l'école maternelle et de l'école élémentaire : progression des apprentissages et programmation annuelle : identification et mise en œuvre des étapes d'une séquence et d'une séance.</li> <li>Choix et adaptation des démarches pédagogiques en lien avec les besoins des élèves.</li> <li>Analyse et sélection des supports de travail, dont les manuels scolaires.</li> <li>Analyse d'une pratique pédagogique pour en tirer des pistes d'amélioration.</li> </ul>
	Il maîtrise les principes, postures et gestes professionnels établissant l'autorité de l'enseignant. Il anticipe et repère des problèmes qui nuisent au fonctionnement du groupe et prévoit un mode de régulation, des mesures pour les prévenir ou les régler de manière proportionnée et équitable.		<p><b>Autorité et gestion de classe</b></p> <p>Former à une pratique experte de l'autorité.</p> <p>Identifier et analyser les incidents, les sources de tension et de désordre en classe, dans la cour ; résoudre un conflit.</p>
	Il maîtrise les savoirs scolaires fondamentaux en français et en mathématiques ainsi que les repères essentiels - contenus, concepts didactiques, méthodes - des domaines de savoirs enseignés à l'école afin de prendre en charge l'ensemble des apprentissages attendus chez les élèves, de la maternelle au CM2.		<p><b>Enseigner le français à l'école</b></p> <p>Former à une pratique experte de l'apprentissage du langage, oral et écrit, et de l'enseignement de la lecture et de l'écriture en mobilisant notamment les références institutionnelles et les acquis de l'ensemble de la recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Consolidation des connaissances et notions et construction des savoirs didactiques pour les cycles 1, 2 et 3 dans les domaines de l'étude de la langue, de la lecture et de l'écriture, de l'oral, de la littérature</li> <li>L'oral comme moyen d'expression, de communication et d'élaboration de la pensée pour les cycles 1, 2, 3 ; l'évaluation des compétences linguistiques et langagières.</li> <li>Les enjeux de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture : construction du langage, décodage, compréhension, stratégies d'interprétation, rédaction, travail sur la norme orthographique et grammaticale, évaluation.</li> <li>Les modalités d'intervention pédagogique-didactique en lecture-écriture : la construction du langage, l'approche grapho-phonémique en lecture, le diagnostic et le suivi des compétences des élèves en français, la prise en compte des besoins de tous les élèves : lecteurs rapides, faibles lecteurs, dyslexiques, dysorthographiques, les stratégies de compréhension en lecture et de l'expression de la pensée...</li> <li>L'entrée dans l'écrit, l'accès à la littérature et ses modalités didactiques en contexte</li> </ul>

Compétences de référence (arrêté du 1er juillet 2013) (P 1, 2, 3, 4, 5 ; CC 3, 4, 7, 8, 9, 10)	
Objectifs de formation	Axes de formation
<p>Préparé à assurer la <b>polyvalence du métier</b>, il s'appuie sur la spécificité des savoirs enseignés et sur les domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture pour créer des situations d'apprentissage favorisant la création de liens entre les savoirs, le développement de compétences et l'ouverture culturelle chez les élèves.</p>	<p>plurilingue : éléments de didactique du plurilinguisme (langue étrangère / langue seconde / langue de scolarisation).</p> <p><b>Enseigner les mathématiques à l'école :</b> Former à une pratique experte de l'apprentissage de la numération et du calcul puis de la résolution de problèmes mathématiques en mobilisant notamment les références institutionnelles et les acquis de la recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolidation des connaissances et notions et construction des savoirs didactiques pour les cycles 1, 2 et 3 dans les domaines de la construction du nombre, des opérations et du calcul, de la géométrie, des grandeurs et mesures, de la résolution de problèmes.</li> <li>• Les repères cognitifs, didactiques et pédagogiques majeurs pour conduire un enseignement efficace des mathématiques à l'école : étapes d'apprentissage (manipulation et expérimentation, verbalisation, abstraction), sens des nombres et des opérations, automatismes de calcul et mémorisation, ...</li> <li>• Le diagnostic des connaissances et compétences des élèves en mathématiques, le suivi de leurs apprentissages, la prise en compte des besoins de tous les élèves.</li> </ul>
<p>Préparé à assurer la <b>polyvalence du métier</b>, il s'appuie sur la spécificité des savoirs enseignés et sur les domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture pour créer des situations d'apprentissage favorisant la création de liens entre les savoirs, le développement de compétences et l'ouverture culturelle chez les élèves.</p>	<p><b>Construction des apprentissages : polyvalence et interdisciplinarité</b></p> <p>Dans chacun des domaines de savoir enseignés à l'école, la formation porte sur les savoirs à enseigner, les objectifs d'apprentissage et la construction d'une séance – séquence qui s'inscrit dans une progression et une programmation, les méthodes et démarches à proposer aux élèves, la connaissance et l'usage des supports de travail, la différenciation et la personnalisation des apprentissages, l'évaluation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition des principes structurant les différents domaines de savoir en prenant appui sur les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture : éléments d'épistémologie, concepts didactiques et approches pédagogiques en histoire, géographie, éducation physique et sportive, langue vivante, sciences et technologie, éducation aux médias et à l'information, éducation artistique, culturelle et sensible, éducation aux médias et à l'information ...)</li> </ul>

<p><b>Compétences de référence (arrêté du 1er juillet 2013)</b> (P 1, 2, 3, 4, 5 ; CC 3, 4, 7, 8, 9, 10)</p>	
<p><b>Objectifs de formation</b></p>	<p><b>Axes de formation</b></p>
<p><b>A l'école maternelle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• installe une relation d'accueil, d'écoute, d'empathie à l'égard des parents et du jeune enfant ;</li> <li>• observe et entoure l'enfant dans sa singularité et son développement (maturité affective, bien-être, socialisation, habiletés motrices et de communication) pour l'intégrer au groupe et le faire entrer dans les premiers apprentissages, notamment langagiers ;</li> <li>• s'appuie sur les connaissances de la psychologie du jeune enfant pour développer les premiers apprentissages ;</li> <li>• prépare et gère de manière optimale les espaces, les durées et les rythmes, les rituels, les interactions, notamment langagières, et mobilise les démarches d'apprentissage adaptées aux acquisitions les plus efficaces ;</li> <li>• prend en compte la présence des personnels d'appui (ATSEM) et d'accompagnement des enfants en situation de handicap (AESH) pour prévoir l'organisation des activités et construire le cadre d'apprentissage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition / approfondissement des connaissances disciplinaires et culturelles pour enseigner à l'école.</li> <li>• Eléments d'épistémologie et didactique de l'interdisciplinarité : construire un projet interdisciplinaire au service des objectifs inscrits dans les programmes en intégrant des savoirs et des compétences disciplinaires et transversales.</li> </ul> <p><b>Développement du jeune enfant et premiers apprentissages</b> La formation porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement psychomoteur, affectif et social de l'enfant de 2 à 6 ans</li> <li>- Les comportements, gestes professionnels, organisation des temporalités et espaces de la classe adaptés au travail avec de très jeunes enfants.</li> <li>- L'observation à l'aide des outils disponibles : s'adapter aux rythmes des enfants, noter des indices potentiellement prédicteurs de décalages d'apprentissage et les analyser.</li> <li>- Le développement de la confiance en soi et en l'école des jeunes enfants.</li> <li>- La mobilisation du langage dans toutes ses dimensions : agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique et les activités artistiques, construire les premiers outils pour structurer la pensée et explorer le monde.</li> <li>- La construction des apprentissages intégrant le jeu, la sensibilité, l'imaginaire et l'expérience ; veiller la curiosité pour faire émerger des questionnements, des réflexions, des expérimentations et entourer les enfants de connaissances</li> <li>- La collaboration avec l'ATSEM et avec les AESH en classe.</li> </ul>

<p>Attendus en fin de formation initiale et à l'entrée dans le métier</p> <p>Niveau minimal requis pour chacun des attendus : 2</p>
<p>Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'enfant et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.</p>
<p>Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement de l'école maternelle et de l'école élémentaire, en vue des acquisitions prévues dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</p>
<p>Assure la réussite des apprentissages fondamentaux de tous les élèves (lire, écrire, compter, respecter autrui) au regard des objectifs fixés</p>
<p>Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.</p>
<p>Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.</p>
<p>Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent</p>
<p>Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ;</li> <li>· déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ;</li> <li>· analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.</li> </ul>



**c. Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel**

Compétences de référence (arrêté du 1er juillet 2013) (P 1, 3 ; CC 3, 4, 5, 9, 10, 14)	
Objectifs de formation	Axes de formation
<p>Il utilise l'observation dans la classe, les dispositifs d'évaluation qu'il met en place et les ressources – littérature et réseaux professionnels, banques de données et savoirs de recherche – pour évaluer les résultats de son enseignement sur des points précis et pour expérimenter, réfléchir et ajuster sa pratique en vue de la rendre plus efficace.</p> <p>Il objective les forces et les limites de sa pratique pour identifier ses besoins de formation et y répondre – à court et à moyen terme – dans le cadre de l'offre de formation accessible (institutionnelle, collaborative, ...).</p>	<p><b>Pratique réflexive et recherche</b></p> <p>La préparation et l'analyse du stage, ainsi que l'initiation à / par la recherche effectuée dans le cadre du mémoire, permettent d'acquiescer ou de renforcer des compétences (curiosité, recul réflexif, rigueur, prise en compte de la complexité) soutenant l'actualisation des connaissances et le développement professionnel tout au long de la carrière.</p> <p>La formation procure les outils pour identifier les travaux des recherches susceptibles de permettre de questionner et d'améliorer en continu la pratique professionnelle.</p> <p>La formation développe la capacité du professeur à questionner, individuellement et collectivement, sa pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Acquisition des cadres de l'analyse de pratique</li> <li>· Outillage et clés de compréhension des méthodes de recherche pour actualiser les connaissances scientifiques, didactiques, pédagogiques et éducatives</li> <li>· Analyse de pratiques innovantes documentées par la recherche</li> <li>· Implication dans une recherche-action en relation avec des chercheurs</li> <li>· Expérience d'une communauté de pratique professionnelle.</li> </ul>
<p>Il mobilise les ressources de son environnement, des outils numériques utiles et des programmes européens en appui de son activité professionnelle, à la fois dans la conception et la mise en œuvre de son enseignement, dans le domaine de sa formation et de sa mobilité.</p>	<p><b>Culture de l'apprentissage tout au long de la vie, notamment grâce aux outils numériques et à la mobilité</b></p> <p>Former la capacité de l'enseignant, individuellement et entre pairs, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· explorer et exploiter les ressources de formation de son environnement ;</li> <li>· expérimenter des dispositifs, hybrides ou non, qui favorisent l'auto-positionnement, la personnalisation, la différenciation, la réflexivité, la coopération, l'accompagnement, l'évaluation ;</li> <li>· se forger une culture numérique professionnelle (maîtrise des outils, veille documentaire, environnement personnel d'apprentissage) ;</li> <li>· Expérimenter le travail en réseau et la mobilité et tirer parti des opportunités de mobilité européenne et internationale, notamment via les programmes et les plateformes dédiées, pour développer une ouverture interculturelle et une approche comparatiste des systèmes éducatifs.</li> </ul>

<p>Attendus en fin de formation initiale et à l'entrée dans le métier Niveau minimal requis pour chacun des attendus : 2</p>
<p>Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves</p>
<p>Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité</p>
<p>Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier</p>
<p>Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs</p>
<p>Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques</p>
<p>Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)</p>

## VI- Master MEEF « Professeur des lycées et collèges »

### 1- Référentiel des compétences professionnelles

- P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves
- P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

#### Compétences communes (14 CC)

- CC1. Faire partager les valeurs de la République
- CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.
- CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- CC4. Prendre en compte la diversité des élèves
- CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
- CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier
- CC10. Coopérer au sein d'une équipe
- CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
- CC12. Coopérer avec les parents d'élèves
- CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école
- CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

<p>a. L'enseignant, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale</p>	<p>CC1. Faire partager les valeurs de la République</p> <p>CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'établissement scolaire.</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation</p> <p>CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</p> <p>CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p> <p>CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative</p> <p>CC12. Coopérer avec les parents d'élèves</p> <p>CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école</p> <p>CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>	<p>b. L'enseignant, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages</p>	<p>P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</p> <p>P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement</p> <p>P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves</p> <p>P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves</p> <p>P5 : Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves</p> <p>CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>CC4. Prendre en compte la diversité des élèves</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation</p> <p>CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> <p>CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p>	<p>c. L'enseignant, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</p>	<p>P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</p> <p>P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves</p> <p>CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>CC4. Prendre en compte la diversité des élèves</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p> <p>CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>
---	--	---	--	---	--

## 2 – Ventilation du temps global de formation (toutes modalités associées)

L'ensemble du parcours de formation de master MEEF correspond, selon les normes en vigueur au niveau européen, à une charge de travail pour l'étudiant/fonctionnaire stagiaire comprise entre 3000 et 3600 heures. La formation comprend des activités diversifiées correspondant pour l'étudiant/le fonctionnaire stagiaire au minimum à l'équivalent de 800 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique hors stage.

Ces activités peuvent notamment comprendre et articuler, dans la visée d'une formation intégrée :

- 1) des enseignements en présentiel (dont des cours magistraux, des travaux dirigés, des travaux pratiques, des séminaires, des groupes d'analyse de pratique, notamment des sessions de co-développement entre pairs) ;
- 2) des enseignements à distance et des enseignements mobilisant des outils numériques ;
- 3) des séquences d'observation et de mise en situation professionnelle distinctes des périodes de stages ;
- 4) des projets de recherche individuels ou collectifs.

Le travail personnel s'appuie sur ces différentes activités.

Plus particulièrement, la formation s'attache à réserver, en ménageant une certaine perméabilité entre les ensembles :

- **Au moins 45 % du temps à la construction du cadre de référence et à l'enseignement des savoirs de sa discipline ou spécialité**
  - Enjeux et connaissance du système éducatif français et de ses acteurs ; connaissance et transmission des valeurs de la République ; connaissance des droits et obligations du fonctionnaire ;
  - Savoirs et didactique dans le(s) champ(s) disciplinaire(s) de référence, éléments d'épistémologie ;
  - Didactique de l'interdisciplinarité (ou de la bivalence dans la voie professionnelle) ;
  - Construction des apprentissages dans le(s) champ(s) disciplinaire(s) de référence.
- **Au moins 30% du temps aux stratégies d'enseignement et d'apprentissage**
  - Modèles et dispositifs pédagogiques (différenciation, apprentissages collaboratifs) ;
  - Gestion de classe (interactions, rétroaction, climat scolaire).
  - Efficacité de l'enseignement : évaluation, compréhension et prise en compte de la diversité des élèves et des contextes d'apprentissage, besoins éducatifs particuliers ;
  - Idée du travail en collectif et du partage d'information sur les élèves.
- **Au moins 15 % du temps à l'initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles**
  - Initiation à la recherche effectuée dans le cadre du mémoire ;

- Renforcement des compétences soutenant le développement professionnel tout au long de la carrière (curiosité, prise de recul, actualisation des savoirs, rigueur et attitude réflexive, créativité, gestion de la complexité).
- **10% du temps sont réservés au contexte propre, notamment territorial et aux innovations pédagogiques de chaque ESPE.**

### 3- Objectifs, axes et attendus de formation

#### a. Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale

<b>Compétences de référence</b> (arrêté du 1 <sup>er</sup> juillet 2013) (CC 1, 2, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14)	
Objectifs de formation	Axes de formation
<p>Il connaît de manière réfléchie le contexte institutionnel de l'Education nationale, les enjeux et implications du référentiel de compétences et des circulaires qui définissent sa fonction, pour se projeter dans le rôle et les missions qui lui sont confiées.</p> <p>Il inscrit et analyse son action en référence aux finalités, principes et valeurs portés par l'Ecole, dans le respect du cadre juridique et réglementaire.</p> <p>Il agit en pleine conscience de sa responsabilité : discerne les valeurs en jeu dans ses interventions, accorde une attention appropriée à chaque personne en assurant le respect et l'équité entre tous, veille à l'objectivité du traitement de l'information et à une gestion éthique de l'identité numérique.</p> <p>Il accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes en veillant au respect de chacun.</p>	<p><b>Cadre de référence et fondements éthiques du métier</b></p> <p>En référence à des situations de travail réelles, observées ou mises en œuvre, former à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· La connaissance du contexte institutionnel : compréhension des finalités, des principes et des valeurs qui fondent le service public d'éducation nationale et dont celui-ci est porteur.</li> <li>· La compréhension de l'histoire du système éducatif et des politiques éducatives à l'école à la lumière des enjeux et questionnements liés aux évaluations internationales et nationales.</li> <li>· L'appropriation du référentiel de compétences et des textes qui fondent les missions du métier, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; connaissance des lois et des règles encadrant la sécurité des biens et des personnes.</li> <li>· La capacité à inscrire et analyser son action dans le respect du cadre juridique, éthique et réglementaire, en référence aux principes démocratiques et aux valeurs républicaines dans la perspective de leur transmission.</li> </ul> <p><b>Usage responsable d'internet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· S'approprier les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans le cadre professionnel ; distinguer identités numériques professionnelle et personnelle</li> </ul>



<b>Compétences de référence</b> (arrêté du 1 <sup>er</sup> juillet 2013) (CC 1, 2, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14)	
<b>Objectifs de formation</b>	<b>Axes de formation</b>
<p>Il maîtrise les règles de communication et leurs usages (langue française orale et écrite, numérique, LV niveau B2) pour échanger avec les élèves, les parents, les membres de la communauté professionnelle avec la qualité attendue dans l'exercice de sa fonction.</p> <p>Il communique aux élèves / aux parents les informations utiles à l'explicitation de son enseignement ainsi que les modalités et les résultats du processus d'évaluation et les régulations envisagées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Participer à l'initiation des élèves à un usage responsable d'internet et des outils numériques</li> </ul> <p><b>Communication respectueuse et efficace</b></p> <p>Avec les élèves, les familles, les acteurs de la communauté éducative. Correction et qualité de la langue française à l'oral et à l'écrit (orthographe, grammaire, syntaxe, richesse et précision lexicales ; justesse de la prononciation et du ton, débit d'élocution)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Langage adapté, sens de l'écoute et respect, bienveillance avec les élèves</li> <li>· Usage d'une langue étrangère (B2) en situation professionnelle</li> <li>· Communication verbale et non verbale, matérielle et dématérialisée</li> <li>· Installation d'une relation de confiance en développant une posture fondée sur l'écoute et le respect</li> <li>· Capacité à s'approprier les bases d'un échange fructueux : moments, méthodes, outils, points de vigilance, gestion des situations potentiellement conflictuelles.</li> <li>· Démarches et techniques d'entretien, réunion, conseil, régulation, médiation, animation, gestion de conflit.</li> </ul>
<p>Il apporte sa contribution à l'accompagnement du parcours de l'élève et à son orientation en coopérant de manière constructive avec les membres de l'équipe éducative et en instaurant une relation de confiance avec les parents.</p> <p>Il collabore en équipe pour déterminer les progressions, préparer le matériel d'évaluation et l'interprétation des productions des élèves au regard du développement des compétences visées</p>	<p><b>Coopération au sein d'une communauté éducative</b></p> <p>Comprendre l'environnement dans lequel s'inscrit l'établissement, identifier ses principaux acteurs.</p> <p>Participer aux actions d'information et de bilan organisées à destination des parents.</p> <p>Contribuer à la réalisation des objectifs éducatifs de l'établissement contenus dans le projet d'établissement avec les acteurs de la communauté scolaire et les partenaires institutionnels, économiques et associatifs au service de la réussite du parcours des élèves et de l'accompagnement de leur orientation.</p> <p>S'approprier des dispositifs et des techniques de travail collaboratif.</p> <p>Participer à l'élaboration d'une décision commune ou d'un projet et à sa mise en œuvre.</p> <p>Vivre une expérience de communauté de pratiques professionnelles avec des pairs,</p>

<b>Compétences de référence</b> (arrêté du 1 <sup>er</sup> juillet 2013) <i>(CC 1, 2, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14)</i>	
<b>Objectifs de formation</b>	<b>Axes de formation</b>
	en présence ou à distance.

Attendus en fin de formation initiale et à l'entrée dans le métier Niveau minimal requis pour chacun des attendus : 2
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement
Sait rendre compte de son travail
Connait et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

**b. Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages**

<p><b>Compétences de référence (arrêté du 1er juillet 2013)</b> (P 1, 2, 3, 4, 5 ; CC 3, 4, 7, 8, 9, 10)</p>	
<p><b>Objectifs de formation</b></p>	<p><b>Axes de formation</b></p>
<p><b>Maîtriser les contenus et les concepts clés de sa / ses discipline(s)</b> Il entretient et développe une expertise dans les contenus de la / des discipline(s) enseignée(s) et dans la méthodologie de son (leur) enseignement en lien avec les niveaux scolaires considérés. Il entretient une culture générale importante afin d'éveiller chez les élèves le goût du savoir et de construire leur relation au monde.</p>	<p>À partir de la connaissance des programmes d'enseignement (ou référentiels de spécialités) et du socle commun de connaissance, de compétences et de culture :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· concevoir un enseignement prenant en compte les instructions officielles, les démarches didactiques afférentes et les objectifs d'apprentissage en fonction du niveau des élèves ;</li> <li>· analyser sa problématique et argumenter ses choix ;</li> <li>· concevoir une programmation à l'année et analyser des types de progression au regard des objectifs visés en termes de connaissances et de compétences développées chez les élèves.</li> </ul>
<p><b>Construire et développer les apprentissages des élèves</b> Il conçoit, conduit et régule des situations d'enseignement - apprentissage cohérentes au regard des instructions officielles et fondées sur les plans didactique et pédagogique. Il mobilise les acquis de la recherche pour sélectionner les pratiques les plus pertinentes. Il intègre les activités dans une planification globale selon un niveau de complexité permettant la progression de tous les élèves dans l'acquisition de savoirs et le développement de compétences. Tenant compte des composantes cognitive, affective et relationnelle des apprentissages, il prévoit des stratégies intégrant la diversité des élèves et permettant le reinvestissement des savoirs acquis dans d'autres contextes. A cette fin, il intègre, dans la conception et la mise en œuvre des situations proposées aux élèves, le développement des compétences transversales que sont la créativité, la connaissance de soi, la coopération, la communication, l'autonomie, la pensée critique et les stratégies d'apprentissage. Il facilite l'intégration et la structuration des apprentissages par une construction rigoureuse de son enseignement, par des interactions et rétroactions appropriées avec</p>	<p>Former à une approche experte des savoirs scolaires, en dégageant le sens et le contenu d'une culture commune à partir des acquis de la recherche et des références institutionnelles, de situations observées, mises en œuvre et analysées. <b>Développement de l'adolescent et apprentissages</b> Former :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au développement social, psychologique et affectif de l'adolescent ; sociabilités juvéniles ; cultures adolescentes.</li> <li>- aux processus cognitifs fondamentaux de l'apprentissage (mémoire, attention, motivation, régulation, <i>feedback</i>, métacognition...) et le rôle des facteurs affectifs et du contexte dans l'apprentissage.</li> <li>- Aux apports théoriques et didactiques : savoirs / capacités / savoir -faire / compétences.</li> <li>- A la prise en compte du fonctionnement cognitif d'un élève et à l'hétérogénéité des élèves dans l'apprentissage.</li> </ul>

<b>Compétences de référence</b> (arrêté du 1er juillet 2013) (P 1, 2, 3, 4, 5 ; CC 3, 4, 7, 8, 9, 10)	
<b>Objectifs de formation</b>	<b>Axes de formation</b>
<p>les élèves (questionnement, demande d'explicitation des démarches, valorisation de la pluralité des stratégies utilisées par les élèves), par l'analyse de son travail.</p> <p>Il repère, en situation d'apprentissage, les forces et les difficultés rencontrées par les élèves pour ajuster son enseignement. Il recourt à des stratégies d'évaluation variées permettant d'impliquer les élèves et de leur faire prendre conscience de leur manière d'apprendre, de leurs acquis et de leurs besoins (auto-régulation, métacognition).</p> <p>Il choisit des modalités d'organisation de la classe – des espaces, des durées, des activités et du matériel - qui assurent un climat sécurisant, propice au bien-être des élèves et à leur engagement dans les apprentissages.</p> <p>Il favorise l'implication de chacun dans la vie de la classe et assure l'inclusion des élèves présentant des difficultés particulières ou des besoins éducatifs particuliers (en repérant leurs caractéristiques et en s'adressant si nécessaire aux personnels spécialisés, notamment les enseignants référents handicap et les AESH).</p> <p>Il mobilise les démarches et les modalités de travail qui renforcent l'estime de soi, le respect mutuel, le sentiment d'appartenance à un groupe et la persévérance par l'identification de buts à long terme.</p> <p>Il accompagne les élèves dans la construction de leur parcours, leur orientation active et leur projet personnel, en relation avec les professeurs principaux, le psychologue de l'Education nationale spécialité « EDO », le conseiller principal d'éducation et les parents. Attentif à la santé de chacun, il repère ce qui, dans le comportement d'un élève, peut être l'indice d'une fragilité ou le signe prédictif d'une difficulté, voire d'un décrochage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider à devenir élève : stimuler et entretenir la curiosité et le désir de savoir.</li> <li>- Apprendre à apprendre : mobiliser des stratégies d'apprentissage adéquates ; renforcer les facteurs qui favorisent la persévérance scolaire et l'estime d'eux-mêmes des élèves</li> <li>- A la transmission des connaissances, croyances / savoirs. La formation de l'esprit critique: critères de scientificité, la formation de l'esprit scientifique, les obstacles.</li> </ul> <p><b>Efficacité des stratégies d'enseignement-apprentissage</b></p> <p>Former à la mise en relation entre les formes d'action de l'enseignant, l'engagement des élèves dans les apprentissages et les acquisitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre les programmes et les instructions officielles afférentes à sa (ses) discipline(s) au collège et au lycée : concevoir une progression qui s'inscrit dans une programmation annuelle, en cohérence avec le socle commun, les programmes et les référentiels de spécialité</li> <li>- Identifier les principes, postures et gestes professionnels favorisant les apprentissages des élèves dans une dynamique de classe : s'approprier les approches didactiques et les démarches pédagogiques relatives à sa (ses) discipline(s)</li> <li>- Concevoir une séquence, une séance et les étapes permettant la structuration des apprentissages : choix de situations d'apprentissage adaptées à la diversité des élèves, favorisant l'engagement, la responsabilité, l'autonomie, le travail individuel et la coopération ; méthodes favorisant l'ancrage et la conceptualisation des connaissances en vue de leur transfert.</li> <li>- Analyser, sélectionner et préparer des supports de travail de qualité (dont les manuels scolaires)</li> <li>- Gérer et aménager des espaces de travail.</li> <li>- Construire et utiliser des grilles d'observation et d'évaluation.</li> </ul> <p><b>Didactique de l'interdisciplinarité ou de la bivalence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'initier à l'épistémologie et à la didactique de l'interdisciplinarité ou de la bivalence dans la voie professionnelle ;</li> </ul>

<b>Compétences de référence</b> (arrêté du 1er juillet 2013) (P 1, 2, 3, 4, 5 ; CC 3, 4, 7, 8, 9, 10)	
<b>Objectifs de formation</b>	<b>Axes de formation</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire un projet mobilisant deux ou plusieurs disciplines au service des objectifs inscrits dans les programmes en intégrant des savoirs et des compétences disciplinaires et transversales ;</li> <li>- Expérimenter la co-intervention en situation devant élèves.</li> </ul> <p><b>Accompagnement du parcours des élèves</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les principes et les modalités d'orientation des élèves et les parcours scolaires ; Prendre part aux conseils et aux actions d'animation permettant aux élèves de mieux se connaître, de construire leur projet de formation et leur orientation</li> </ul> <p><b>Inclusion des élèves</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'approprier les principes et modalités d'inclusion des élèves présentant des difficultés particulières ou des besoins spécifiques, dont le handicap et, en particulier, être capable de collaborer avec les AESH en classe et avec les enseignants référents.</li> </ul>
<p>Il maîtrise les principes, postures et gestes professionnels établissant l'autorité de l'enseignant.</p> <p>Il anticipe et repère des problèmes qui nuisent au fonctionnement du groupe et prévoit un mode de régulation, des mesures pour les prévenir ou les régler de manière proportionnée et équitable.</p>	<p><b>Autorité et gestion de classe</b></p> <p>Former à une pratique experte de l'autorité</p> <p>Principes, postures et gestes professionnels établissant l'autorité de l'enseignant</p> <p>Identifier et analyser les incidents, les sources de tension et de désordre en classe, dans la cour ; résoudre un conflit.</p>

<p>Attendus en fin de formation initiale et à l'entrée dans le métier Niveau minimal requis pour chacun des attendus : 2</p>
<p>Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'adolescent et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.</p>
<p>Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée élémentaire</p>
<p>Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés</p>
<p>Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.</p>
<p>Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.</p>
<p>Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent</p>
<p>Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>· mesurer les acquis des élèves (résultats, processus)</li><li>· déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés</li><li>· analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.</li></ul>

## c. Le professeur praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

Compétences de référence (arrêté du 1er juillet 2013) (P 1, 3 ; CC 3, 4, 5, 9, 10, 14)	
Objectifs de formation	Axes de formation
<p>Il utilise l'observation dans la classe, les dispositifs d'évaluation qu'il met en place et les ressources – littérature et réseaux professionnels, banques de données et savoirs de recherche – pour évaluer les résultats de son enseignement sur des points précis et pour expérimenter, réfléchir et ajuster sa pratique en vue de la rendre plus efficace.</p> <p>Il objective les forces et les limites de sa pratique pour identifier ses besoins de formation et y répondre – à court et à moyen terme – dans le cadre de l'offre de formation accessible (institutionnelle, collaborative, ...).</p>	<p><b>Pratique réflexive et recherche</b></p> <p>La préparation et l'analyse du stage, ainsi que l'initiation à / par la recherche effectuée dans le cadre du mémoire, permettent d'acquérir ou de renforcer des compétences (curiosité, recul réflexif, rigueur, prise en compte de la complexité) soutenant l'actualisation des connaissances et le développement professionnel tout au long de la carrière.</p> <p>La formation procure les outils pour identifier les travaux des recherches susceptibles de permettre de questionner et d'améliorer en continu la pratique professionnelle.</p> <p>Former la capacité à questionner, individuellement et collectivement, sa pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition des cadres de l'analyse de pratique</li> <li>• Outils et clés de compréhension des méthodes de recherche pour actualiser les connaissances scientifiques, didactiques, pédagogiques et éducatives</li> <li>• Analyse de pratiques innovantes documentées par la recherche</li> <li>• Implication dans une recherche-action en relation avec des chercheurs</li> <li>• Expérience d'une communauté de pratique professionnelle</li> </ul>
<p>Il mobilise les ressources de son environnement et des outils numériques utiles et des programmes européens en appui de son activité professionnelle, à la fois dans la conception et la mise en œuvre de son enseignement, dans le domaine de sa formation et de sa mobilité.</p>	<p><b>Culture de l'apprentissage tout au long de la vie, notamment grâce aux outils numériques et à la mobilité</b></p> <p>Former la capacité de l'enseignant, individuellement et entre pairs, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• explorer et exploiter les ressources de formation de son environnement ;</li> <li>• expérimenter des dispositifs, hybrides ou non, qui favorisent l'auto-positionnement, la personnalisation, la différenciation, la réflexivité, la coopération, l'accompagnement, l'évaluation</li> <li>• se forger une culture numérique professionnelle (maîtrise des outils, veille documentaire, environnement personnel d'apprentissage).</li> <li>• Expérience de travail en réseau, de mobilité et tirer parti des opportunités de mobilité européenne et internationale, notamment via les programmes et les plateformes dédiées, pour développer une ouverture interculturelle et une approche comparatiste des systèmes éducatifs.</li> </ul>



<p>Attendus en fin de formation initiale et à l'entrée dans le métier Niveau minimal requis pour chacun des attendus : 2</p>
<p>Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves</p>
<p>Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité</p>
<p>Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier</p>
<p>Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs</p>
<p>Formule ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter ou faire évoluer ses pratiques</p>
<p>Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)</p>

## VII- Master MEEF « Encadrement éducatif »

### 1- Référentiel des compétences professionnelles

#### Compétences conseiller principal d'éducation (8 C)

- C1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps
- C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement
- C3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement
- C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire
- C5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif
- C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative
- C7. Participer à la construction du parcours des élèves
- C8. Travailler dans une équipe pédagogique

#### Compétences communes (14 CC)

- CC1. Faire partager les valeurs de la République
- CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.
- CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- CC4. Prendre en compte la diversité des élèves
- CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
- CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier
- CC10. Coopérer au sein d'une équipe
- CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
- CC12. Coopérer avec les parents d'élèves
- CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école
- CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

<p>1- Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale</p> <p>CC1. Faire partager les valeurs de la République  CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'établissement scolaire.  CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation  CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques  CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication  CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier  CC10. Coopérer au sein d'une équipe  CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative  CC12. Coopérer avec les parents d'élèves  CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école  CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>	<p>2- Le conseiller principal d'éducation, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves</p> <p>C1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps  C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement  C3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement  C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire  C5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif  C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative  C7. Participer à la construction du parcours des élèves  C8. Travailler dans une équipe pédagogique  CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage  CC4. Prendre en compte la diversité des élèves  CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation  CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication  CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier  CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier  CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p>	<p>3- Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</p> <p>CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage  CC4. Prendre en compte la diversité des élèves  CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation  CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier  CC10. Coopérer au sein d'une équipe  CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>
---	---	--

## 2 – Ventilation du temps global de formation (toutes modalités associées)

L'ensemble du parcours de formation de master MEEF correspond, selon les normes en vigueur au niveau européen, à une charge de travail pour l'étudiant/fonctionnaire stagiaire comprise entre 3000 et 3600 heures. La formation comprend des activités diversifiées correspondant pour l'étudiant/le fonctionnaire stagiaire au minimum à l'équivalent de 800 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique hors stage.

Ces activités peuvent notamment comprendre et articuler, dans la visée d'une formation intégrée :

- 1) des enseignements en présentiel (dont des cours magistraux, des travaux dirigés, des séminaires, des travaux pratiques, des groupes d'analyse de pratique, notamment des sessions de co-développement entre pairs) ;
- 2) des enseignements à distance et des enseignements mobilisant des outils numériques ;
- 3) des séquences d'observation et de mise en situation professionnelle ;
- 4) des projets de recherche individuels ou collectifs.

Le travail personnel s'appuie sur ces différentes activités.

Plus particulièrement, la formation s'attache à réserver :

- **Au moins 45 % du temps à la construction du cadre de référence**
  - Erixeux et connaissance du système éducatif français et de ses acteurs ; connaissance et transmission des principes démocratiques et des valeurs de l'Ecole républicaine ; connaissance des droits et obligations du fonctionnaire ;
  - Savoirs et gestes professionnels dans le champ des sciences de l'éducation et de la vie scolaire ;
  - Construction du rôle éducatif et pédagogique dans une communauté éducative et dans l'équipe vie scolaire.
- **Au moins 30 % du temps à la stratégie de mise en œuvre de l'action éducative**
  - Développement des compétences psychosociales des élèves, définition et mise en œuvre collective du volet éducatif du projet d'établissement ;
  - Accompagnement du parcours de l'élève et du projet d'orientation avec les acteurs de la communauté éducative ;
  - Suivi individuel et collectif des élèves ; prévention des conduites à risque, climat scolaire.
- **Au moins 15 % du temps à l'initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles**
  - Initiation à la recherche effectuée dans le cadre du mémoire ;
  - Renforcement des compétences soutenant le développement professionnel tout au long de la carrière (curiosité, prise de recul, actualisation des savoirs, rigueur et attitude réflexive, créativité, gestion de la complexité).
- **10 % du temps sont réservés au contexte propre, notamment territorial, et aux innovations pédagogiques de chaque ESPE.**

**3- Objectifs, axes et attendus de formation****a. Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale**

	Compétences de référence (arrêté du 1 <sup>er</sup> juillet 2013) (C1, 2, 3, 6, 8 ; CC 1, 2, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14)
Objectifs de formation	Axes de formation

<p>Il connaît de manière réfléchie le contexte institutionnel de l'éducation nationale, les enjeux et implications du référentiel de compétences et des circulaires qui définissent sa fonction, pour se projeter dans le rôle et les missions qui lui sont confiées.</p> <p>Il inscrit et analyse son action en référence aux finalités, principes et valeurs portés par l'École, dans le respect du cadre juridique et réglementaire.</p> <p>Il se positionne auprès des élèves et des membres de la communauté éducative comme un adulte référent en matière d'éducation.</p> <p>Il agit en pleine conscience de sa responsabilité : discerne les valeurs en jeu dans ses interventions, accorde une attention appropriée à chaque personne en assurant le respect et l'équité entre tous, veille à l'objectivité du traitement de l'information et à une gestion éthique des usages et de l'identité numérique.</p> <p>Il organise les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité et la qualité de l'organisation matérielle, la gestion du temps et la circulation de l'information.</p> <p>Il accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes, encourage et coordonne leurs initiatives en veillant à la complémentarité des dispositifs de citoyenneté participative et représentative ; il les accompagne dans la prise de responsabilité.</p>	<p><b>Cadre de référence et fondements éthiques du métier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Connaissance du contexte institutionnel. Compréhension des valeurs, des finalités et des principes qui fondent le service public d'éducation nationale et que celui-ci promeut.</li> <li>· Compréhension de l'histoire du système éducatif et des politiques éducatives</li> <li>· Compréhension des enjeux et questionnements liés aux évaluations internationales et nationales des élèves comme des systèmes</li> <li>· Connaissance de l'originalité française de la fonction de conseiller principal d'éducation et des métiers de l'encadrement éducatif. Appropriation du référentiel de compétences et des textes qui fondent les missions du métier, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</li> <li>· Connaissance des lois et des règles encadrant la sécurité des biens et des personnes. Analyse d'un règlement intérieur.</li> <li>· Problématiser des situations éducatives en les éclairant par des travaux en sciences humaines et sociales pour construire un savoir-agir pertinent, adapté à la mesure des enjeux sociaux.</li> <li>· Inscrire et analyser son action dans le respect du cadre juridique, éthique et réglementaire, en référence aux principes démocratiques et aux valeurs républicaines dans la perspective de leur transmission. Concevoir des actions éducatives dans un cadre transversal et interdisciplinaire, en prenant appui sur les enseignements et les instances de la vie collégienne et lycéenne.</li> </ul> <p><b>Usage responsable d'internet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· S'approprier les droits et les obligations liés à l'usage du numérique dans le cadre professionnel ; distinguer identités numériques professionnelle et personnelle</li> <li>· S'approprier l'environnement numérique du conseiller principal d'éducation dans l'établissement</li> <li>· Participer à la sensibilisation des élèves à un usage responsable d'internet et des outils numériques, en lien avec l'éducation aux médias et à l'information et l'enseignement moral et civique.</li> </ul>
--	---

<p>Il maîtrise les règles de communication et leurs usages (langue française orale et écrite, numérique, LV niveau B2) pour échanger avec les élèves, les parents, les membres de la communauté professionnelle avec la qualité attendue dans l'exercice de sa fonction.</p> <p>Il communique aux parents les informations relatives au suivi des élèves et à leur assiduité et promeut les principes d'organisation et les règles de vie dans un esprit éducatif.</p>	<p><b>Communication respectueuse et efficace</b> avec les élèves, les familles, les acteurs de la communauté éducative</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Correction et qualité de la langue française à l'oral et à l'écrit (orthographe, grammaire, syntaxe, richesse et précision lexicales), justesse de la prononciation et du ton, débit d'élocution)</li> <li>· Langage adapté, sens de l'écoute et respect, bienveillance avec les élèves</li> <li>· Usage d'une langue étrangère (B2) en situation professionnelle.</li> <li>· Communication verbale et non verbale, matérielle et dématérialisée.</li> <li>· Installation d'une relation de confiance en développant une posture fondée sur l'écoute et le respect</li> <li>· Appropriation des bases d'un échange fructueux : moments, méthodes, outils, points de vigilance, gestion des situations potentiellement conflictuelles.</li> <li>· Gestion des outils et des circuits d'information et traitement des données relatives au suivi des élèves.</li> <li>· Démarches et techniques d'entretien, réunion, conseil, régulation, médiation, animation, gestion de conflit.</li> </ul>
<p>Il contribue à la réalisation des objectifs éducatifs de l'établissement en coopérant avec les enseignants, les personnels de la vie scolaire et les partenaires institutionnels et associatifs</p> <p>Il instaure et entretient une relation de confiance avec les parents.</p> <p>Il assume sa responsabilité dans le cadre de la vie scolaire qui consiste à placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective de réussite scolaire et d'épanouissement personnel</p> <p>Il organise les activités et les emplois du temps des personnels de la vie scolaire, assure l'animation et la coordination de l'équipe de vie scolaire, notamment des assistants d'éducation</p>	<p><b>Coopération au sein d'une communauté éducative</b></p> <p>Comprendre l'environnement dans lequel s'inscrit l'établissement, se situer dans une communauté éducative, nouer des relations avec les partenaires.</p> <p>Prendre progressivement sa responsabilité auprès du chef d'établissement et dans l'équipe de vie scolaire.</p> <p>Comprendre les liens entre la vie scolaire et la réussite des élèves, prendre la mesure de la notion de co-éducation ;</p> <p>Participer aux actions d'information et de bilan organisées à destination des parents.</p> <p>S'approprier les gestes professionnels favorisant le suivi des élèves : techniques de l'entretien individuel, communication et relations avec les familles, conduites de réunion »</p> <p>S'approprier des dispositifs et des techniques de travail collaboratif avec les enseignants et les autres personnels, d'animation de l'équipe de vie scolaire</p> <p>Participer à l'élaboration d'une décision commune ou d'un projet et à sa mise en œuvre</p> <p>Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives, notamment les professeurs principaux, pour permettre des regards croisés sur l'élève, dans une posture de conseil et d'accompagnement</p>

Attendus en fin de formation initiale et à l'entrée dans le métier Niveau minimal requis pour chacun des attendus : 2
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le cadre réglementaire et éthique dans lequel il exerce
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, de neutralité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement responsable dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement, à l'animation de l'équipe de vie scolaire
Rend compte de son travail aux acteurs concernés
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles



**b. Le conseiller principal d'éducation, conseiller de la communauté éducative, animateur et accompagnateur du parcours de formation des élèves**

Compétences de référence (arrêté du 1er juillet 2013) (C1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ; CC 3, 4, 7, 8, 9, 10)	
Objectifs de formation	Axes de formation
<p>Il mobilise avec pertinence les connaissances (sciences humaines et sociales, organisation) et le cadre réglementaire et éthique pour éclairer son action et l'inscrire en cohérence avec le volet éducatif du projet d'établissement qu'il contribue à élaborer et à coordonner.</p> <p>Il entretient et développe une expertise dans les méthodes qui favorisent la réalisation des objectifs éducatifs et le développement des compétences psychosociales des élèves en lien avec le socle de connaissances, de compétences et de culture.</p>	<p><b>Analyser, concevoir et mettre en œuvre un projet éducatif dans le projet d'établissement</b></p> <p>A partir d'exemples de projets éducatifs menés à l'échelle d'un établissement ou d'un territoire plus large, en référence à des situations de travail réelles, observées ou mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser les stratégies et les modalités possibles de la mise en œuvre de l'action éducative</li> <li>• Concevoir collectivement une action éducative prenant en compte les instructions officielles (santé, éducation artistique et culturelle, développement durable...) ; les démarches pédagogiques afférentes et les objectifs d'apprentissage en fonction des besoins et de l'âge des élèves.</li> <li>• Contribuer à élaborer un projet éducatif cohérent avec le projet d'établissement et définir des indicateurs permettant son évaluation dans ses différentes dimensions (assiduité et persévérance scolaire ; qualité du climat scolaire ; participation des élèves aux instances représentatives et implication dans la vie citoyenne ; mise en œuvre des parcours éducatifs ; circulation des informations, animation de l'équipe de vie scolaire, orientation des élèves et réussite ...).</li> </ul>
<p>En association avec les autres personnels, il contribue à l'engagement des élèves dans les apprentissages et à la qualité de vie dans l'établissement.</p> <p>Il mobilise les démarches et les modalités de travail qui renforcent l'estime de soi, le respect mutuel, le sentiment d'appartenance à un groupe et l'interdépendance positive. Par son comportement et par les actions éducatives qu'il initie ou auxquelles il contribue avec les assistants d'éducation, il assure la promotion de la santé, de la culture et de la citoyenneté chez les élèves et le développement des compétences qui leur sont liées.</p>	<p>Former à une approche experte de l'action éducative, en dégageant le sens et le contenu d'une culture commune à partir des acquis de la recherche et des références institutionnelles, de situations observées, mises en œuvre et analysées.</p> <p><b>Développement de l'adolescent et apprentissages</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement social et affectif de l'adolescent ; sociabilités juvéniles ; cultures adolescentes.</li> <li>- Les processus cognitifs fondamentaux de l'apprentissage (mémoire, attention, motivation, régulation, feedback, métacognition...) et le rôle des facteurs affectifs et du contexte dans l'apprentissage.</li> <li>- Apports théoriques et didactiques : savoirs / capacités / savoir-faire / compétences.</li> <li>- Dispositifs d'accompagnement scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers.</li> </ul>

<b>Compétences de référence (arrêté du 1er juillet 2013) (C1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 : CC-3, 4, 7, 8, 9, 10)</b>	
<b>Objectifs de formation</b>	<b>Axes de formation</b>
<p>Il accompagne les élèves dans la construction de leur parcours et le choix de leur orientation avec l'ensemble de l'équipe éducative. Il favorise l'implication de chacun et assure l'inclusion des élèves présentant des difficultés particulières ou des besoins éducatifs particuliers (en repérant leurs caractéristiques et en s'adressant en tant que de besoin aux personnels spécialisés, dont les enseignants référents handicap et les AESH).</p>	<p><b>Accompagner efficacement le parcours de l'élève et son orientation en association avec tous les acteurs de la communauté éducative</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier, mettre en pratique et renforcer les facteurs qui favorisent la persévérance scolaire et l'estime d'eux-mêmes des élèves, la valorisation des talents et l'ambition scolaire.</li> <li>- Concevoir des actions adaptées à la diversité des élèves, favorisant l'engagement, la responsabilité, l'autonomie, le travail individuel et la coopération.</li> <li>- S'approprier les processus d'orientation des élèves et les parcours scolaires, identifier le rôle des partenaires et notamment des représentants des régions</li> <li>- Prendre part aux conseils et aux actions d'animation permettant aux élèves de mieux se connaître, de construire leur projet de formation et leur orientation</li> </ul>
<p>Il maîtrise les problématiques d'absentéisme et s'appuie sur ses compétences et les outils de suivi pour favoriser l'assiduité des élèves.</p> <p>Garant du bon fonctionnement et de la qualité de la vie scolaire, il mobilise le règlement en s'attachant à en valoriser le sens dans l'intérêt du bien commun et utilise les outils à sa disposition pour assurer le suivi individuel et collectif des élèves.</p> <p>Il anticipe et repère, à des signaux faibles, les conduites à risques et les conduites addictives, et s'emploie à leur traitement en synergie avec les acteurs compétents. Il veille à prévenir les comportements qui nuisent au climat scolaire (atteintes à l'intégrité des personnes, au bien vivre ensemble) et met en oeuvre des mesures pour les régler de manière proportionnée et équitable.</p>	<p><b>Suivi individuel et collectif des élèves</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'approprier les outils permettant de mettre en oeuvre les conditions d'un contrôle des présences et d'un suivi efficace des élèves, de leurs déplacements, de leur surveillance</li> <li>- Construire et utiliser des grilles d'observation et d'évaluation adaptées.</li> </ul> <p><b>Climat scolaire et qualité de la vie scolaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire un usage éducatif et rigoureux du règlement.</li> <li>- Contribuer à la création d'un climat serein et à l'entretien de la qualité du cadre de vie et d'étude, à la gestion et à l'aménagement des espaces de travail et d'étude</li> <li>- S'approprier les postures, les gestes professionnels et les principes établissant l'autorité</li> <li>- Construire collectivement des actions de prévention des conduites à risques et des conduites addictives, des discriminations et des situations de harcèlement ; instruire leur traitement en relation avec les acteurs compétents. Concevoir, mettre en oeuvre et évaluer un dispositif d'alerte ou de sanction.</li> </ul>

<p><b>Attendus en fin de formation initiale et à l'entrée dans le métier</b> Niveau minimal requis pour chacun des attendus : 2</p>
<b>Mobilise des savoirs scientifiques pour étayer son action</b>
<b>Maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire</b>
<b>Mobilise les ressources professionnelles nécessaires à son action (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, instructions officielles, orientations pédagogiques, projet d'établissement ...)</b>
<b>Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif</b>
<b>Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves</b>
<b>Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Éducation nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO)</b>
<b>Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement</b>
<b>Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés</b>

## c. Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

Compétences de référence (arrêté du 1er juillet 2013) (P 1, 3 ; CC 3, 4, 5, 9, 10, 14)	
Objectifs de formation	Axes de formation
<p>Il utilise l'observation, les dispositifs d'évaluation qu'il met en place et les ressources – littérature et réseaux professionnels, banques de données et savoirs de recherche – pour évaluer les résultats de son action sur des points précis et pour expérimenter, réfléchir et ajuster sa pratique en vue de la rendre plus efficace.</p>	<p><b>Pratique réflexive et recherche</b> La préparation et l'analyse du stage, ainsi que l'initiation à la recherche effectuée dans le cadre du mémoire, permettent d'acquérir et de renforcer des compétences (curiosité, prise de recul, actualisation des connaissances, rigueur et attitude réflexive, prise en compte de la complexité) soutenant le développement professionnel tout au long de la carrière. La formation procure les outils pour identifier les travaux, des recherches susceptibles de permettre de questionner et d'améliorer en continu la pratique professionnelle.</p> <p>Former la capacité à questionner, individuellement et entre pairs, sa pratique professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appropriation de cadres d'observation et d'analyse de sa pratique</li> <li>• Questionnement et documentation des questions professionnelles</li> <li>• Outillage et clés de compréhension des méthodes de recherche pour actualiser les connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques</li> <li>• Analyse de pratiques innovantes documentées par la recherche.</li> <li>• Implication dans une recherche-action en relation avec des chercheurs.</li> <li>• Expérience d'une communauté de pratique professionnelle</li> </ul>
<p>Il objective les forces et les limites de sa pratique professionnelle pour identifier ses besoins de développement et y répondre – à court et à moyen terme – dans le cadre de l'offre de formation accessible (institutionnelle, collaborative).</p> <p>Il mobilise les ressources de son environnement et des outils numériques au service de son activité professionnelle, dans la conception et la mise en œuvre de son métier et dans le champ de sa formation.</p>	<p><b>Culture du développement professionnel continu</b></p> <p>Former la capacité, individuellement et entre pairs, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• exercer sa créativité, explorer et exploiter les ressources de formation de son environnement ;</li> <li>• se forger une culture numérique professionnelle : utiliser les outils pour se documenter, pratiquer une veille active, échanger avec l'ensemble de la communauté éducative ; un réseau professionnel.</li> </ul>

<p>Attendus en fin de formation initiale et à l'entrée dans le métier</p> <p>Niveau minimal requis pour chacun des attendus : 2</p>
<p>Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son action et leur impact sur les élèves</p>
<p>Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité</p>
<p>Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier</p>
<p>Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs</p>
<p>Formule ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter ou faire évoluer ses pratiques</p>
<p>Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)</p>